

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°19-2023-098

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

19-2023-08-04-00005 - Arrêté fixant la liste des médecins agréés du département de la Corrèze (8 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

19-2023-08-04-00005

Arrêté fixant la liste des médecins agréés du département de la Corrèze





A R R E T E fixant la liste des médecins agréés du département de la CORRÈZE

Le préfet de la Corrèze, Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

VU le décret N° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret du 11 mars 2022 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 16 mars 2022 portant nomination de monsieur Jean-Luc TARREGA, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, Sous-Préfet de Tulle ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2020 portant nomination des médecins sur la liste des médecins agréés du département de la Corrèze ;

VU l'avis de Monsieur le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Corrèze en date du 7 février 2023 ;

VU la demande d'inscription du Docteur Timothée GRENAILLE sur la liste des médecins agréés en date du jeudi 3 août 2023 ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine ;

ARRETE

Article 1 : Les listes des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de la CORREZE sont établies suivant l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Les médecins agréés appelés à examiner au titre du décret du 31 mars 2010 des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont médecins traitants sont tenus de se récuser.

Article 3 : Les médecins agréés généralistes et spécialistes sont nommés pour une durée de 3 ans.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, le Directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Corrèze.

Tulle, le 4 août 2023

Le préfet, Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA





LISTE DES MEDECINS AGREES GENERALISTES ET SPECIALISTES DE LA CORREZE

Mise à jour août 2023

Décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires.

Délégation départementale de la Corrèze – 4 rue du 9 juin 1944 – 19012 TULLE CEDEX – Tél. 05 55 20 42 18 – Télécopie 05 55 20 42 62 mail : ars-dd19-adeli@ars.sante.fr

MEDECINS GENERALISTES

Commune d'ALLASSAC (19240)

BARRE Jeannette rue du Docteur Dufour - 05.55.84.70.45

Commune de BEYNAT (19190)

LELIEVRE Thierry 1 rue des Lucioles - 05.55.92.69.65

Commune de BORT-LES-ORGUES (19110)

RODDE Arnaud 411 avenue de la Gare - 05.55.96.86.95

Commune de BRIVE (19100)

BODE Emeric 3 boulevard Docteur Verlhac - 05.55.92.64.30 HARANG Victor 34 bis avenue Alsace Lorraine - 05.19.98.00.01

PREMAUD Jean-Paul 15 impasse de Tujac - 05.55.87.64.65

QUILEZ Daniel 34 bis avenue Alsace Lorraine - 05.55.18.99.00

ROBOREL DE CLIMENS Théobald 5 avenue Edouard Herriot – 05.55.17.75.50

ROUFFIGNAC Patrick 6 rue Jean Marsales - 05.55.87.23.19
SINOIR Pierre-François 10 rue Paul Pradaud - 05.55.24.14.90

Commune de BUGEAT (19170)

VANDENBAVIERE Aude 25 rue de la République - 05.19.91.02.20

GRENAILLE Timothée 10 rue Nationale – 05.19.91.02.20

Commune de CHAMBOULIVE (19450)

DUBOIS Gérard Le Puy Baron - 05.55.21.60.88

Commune de CORNIL (19150)

EYROLLE LAURENSOU Annie 2 chemin de la Selve - 05.55.27.26.95

Commune de CORREZE (19800)

BONNETTE Frédéric 1 rue du Moulin de Jarpel - 05.19.98.03.21

Commune d'EGLETONS (19300)

ACKER Alain 11 rue du Mouricou – 08.05.29.19.09

Commune de LAGARDE ENVAL (19150)

TALAYRACH Bruno Le Bourg - 05.55.27.31.68

Commune de LAGRAULIERE (19700)

HENOCH Olivier 3 place de l'Eglise - 05.55.98.46.08

Commune de LUBERSAC (19210)

JACOB Jean-Marc rue du 11 novembre - 05.55.73.50.35 JACOB Pascale rue du 11 novembre - 05.55.73.50.35

Commune de MALEMORT (19360)

CHAUFFINGEAL Guillaume 4 avenue Léonce Bourliaguet - 05.55.92.02.02

CURDIJAC Patrick 4 avenue Léonce Bourliaguet - 05.55.92.02.02

LAURENSOU Corinne 25 v Violette Lot Galia Le Peyroux – 05 55 74 83 21

Commune de MEYSSAC (19500)

NELKEN Michel 14 avenue du Quercy - 05.55.25.42.25

Commune de NAVES (19460)

CHAUMEIL Jean-Marie 6 bis rue de l'Hôtel de Ville - 05.55.26.32.68

Commune d'OBJAT (19130)

GUIONIE Jean-Pierre place Jean Lagarde - 05.55.25.85.15

Commune de PERPEZAC-LE-NOIR (19410)

DEBRIE Céline 23 rue Principale - 05.55.73.74.72

Commune de ROSIERS-D'EGLETONS (19300)

TAMINAU Denis 22 rue Clément VI - 05.55.93.26.20 BIDAULT Marie 22 rue Clément VI - 05.55.93.26.20

Commune de SAINT-AULAIRE (19130)

POUGET Michel Bellevue - 05.55.84.14.93

Commune de SAINT-MEXANT (19330)

THEILLAUD Max 26 rue des Ecoles - 05.55.29.45.63

Commune de SAINT-PRIVAT (19220)

VANHOUTTE CHAMPEIL Claude 40 rue de la Xaintrie - 05.55.91.97.50

Commune de SAINTE-FORTUNADE (19490)

LASCAUX Daniel Lavergne – 06.81.58.27.74

Commune de SEILHAC (19700)

GIRE Fabien Rue Combe Maurette – 05.55.93.91.54

Commune de TULLE (19000)

LEYRAT Serge 27 avenue de la Bastille – 06.15.74.91.61

MOURET Vincent 3 place du Docteur Maschat - 05.55.29.80.55

REBEYROTTE Anne 1 rue Edmond Michelet - 05.55.20.21.00

RELIER Vincent 2 place Gambetta - 05.55.20.88.88

SAQUER Françoise 2 avenue Charles De Gaulle – 05.55.20.13.33

Commune d'USSAC (19270)

BLANC François 5 avenue Raoul Dautry - 05.55.74.02.04

Commune d'USSEL (19200)

BELCOUR Jacques 2 rue des Troubadours - 05.55.72.10.59
CHINSON Pascal 20 rue général Antony Prouzergue - 05.55.72.26.11
DALEGRE François 20 rue général Antony Prouzergue - 05.55.72.26.11

DESHAYES Martine 23 avenue Marmontel - 05.55.96.23.93

ROGER Patrice 20 rue général Antony Prouzergue - 05.55.72.26.11

THEPAULT Murielle 26 rue Pasteur - 05.55.96.23.75

Commune de VARETZ (19240)

FERAND Jean-Paul La barrière du temple - 05.55.84.43.56

MEDECINS SPECIALISTES

ANESTHESIE REANIMATION

GALLOIS Jean-Luc Centre Hospitalier – USSEL – 05.55.96.44.53

BIOLOGIE

AFOLAYAN Bobby 27 avenue Jean Charles Rivet - BRIVE - 05.55.17.21.21

CARDIOLOGIE

GOBURDHUN Chandrah Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.73

GUILLON Alain

Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.73

CHIRURGIE GENERALE

CEULEMANS Olivier 9 rue Louis Taurisson – BRIVE – 07.70.37.05.14

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE

DIJOUX Pierrick 188 avenue André Emery – BRIVE – 05.19.59.00.90 ZAHMOUL Faouzi 11 rue des sœurs de Nevers - TULLE - 07.71.20.04.66

GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE

ARNAUD Robert Clinique St Germain - BRIVE - 05.55.18.55.23

MEDECINE DU TRAVAIL

MOURRET Claude 14b, av Alsace Lorraine - TULLE - 06.28.64.48.25 BERGES Pascal Bd du Dr Verlhac - BRIVE - 05.55.92.66.56

NEUROLOGIE

CHAZOT Frédéric 17 avenue Maillard - BRIVE - 05.55.24.20.46

OPHTALMOLOGIE

SERVANTIE Rémi 82 rue Alphonse Daudet - MALEMORT - 05.55.74.25.38

PEDIATRIE

KNAPOVA Ivana 4 boulevard Painlevé – BRIVE – 05.55.23.45.53

<u>PSYCHIATRIE</u>

GHEZIEL Karim Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.85

RADIOLOGIE

CHEBIB Alexis Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.43

RABENANDRASANA Adolphe Centre Hospitalier - USSEL - 05.55.96.40.19

RHUMATOLOGIE

KABTA Hassan Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.71

DUCLOUX Jean-Marc 36 avenue Victor Hugo - TULLE - 05.55.20.47.22

UROLOGIE

BOURGNINAUD Olivier Centre Hospitalier - BRIVE - 05.55.92.60.25

NABOLSI Samer centre hospitalier - TULLE - 05.55.29.86.10

<u>NB</u>: Les médecins agréés, appelés à examiner au titre du décret du 14 Mars 1986 modifié par le décret du 11 mars 2022 des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.